

Arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tableau d'avancement pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2012
NOR : JUSF1220551A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1993 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 modifié, portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 août 2011 fixant le taux de promotion dans certains corps du ministère de la justice et des libertés ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse réunie le 16 décembre 2011 ;

Sur proposition du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRÊTE

Article 1

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de directeur hors classe au titre de l'année 2012 :

1.	Mme Stéphanie FOMBON	STEMO Lyon Nord
2.	M. Pierre PIBAROT	DIPJJ Centre Est
3.	M. Xavier FOURNIER	STEMOI Laval
4.	Mme Béatrice NOEL	STEMO La Roche-sur-Yon – Nantes Est
5.	M. François ARGENCE	DIPJJ Sud Est
6.	Mme. Marie-Ange RIPOLL (CARAIRE)	CAE Périgueux
7.	Mme Cécile HAYE	EPE Rouen
8.	Mme Lise NOMBRET	STEMOI Blois
9.	M. Jean-Claude LEGUET	EPEI Bures-sur-Yvette
10.	M. Michel LEHRY	EPE Aubervilliers
11.	Mme Edwige THIERY (LEBRUN)	EPEI Pessac
12.	M. Bernard LE ROUX	DIPJJ Grand Ouest
13.	Mme Anne KIEFFER (MEIGNAN)	DTPJJ Essone
14.	Mme Karine MOAWAD (ESPERANCE)	STEI Montpellier
15.	M. Richard HORNUNG	EPE Artois
16.	Mme Joëlle CAZALY (BORELLO)	DTPJJ Aquitaine Sud
17.	M. Michel RAMAJO	STEMO Lille Métropole - Tourcoing - Roubaix
18.	M. Geoffroy KACZMAREK	EPE Pays du Hainaut

19.	Mme. Aurore DANIEL (LIEGE)	DTPJJ Seine-Saint-Denis
20.	M. Gabriel PROUVEUR	DIPJJ Ille-et-Vilaine – Cotes-d’Armor
21.	Mme Cécile PIQUET (LALUMIERE)	DPJJ/SDK
22.	M. Frédéric PARRA	STEMO Besançon
23.	Mme Raphaëlle CADE (MOUTY)	STEMO Juvisy-sur-Orge
24.	Mme Delphine GUAY	PTF Grand Ouest Rennes

Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 22 décembre 2011.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés,
Le directeur de la protection judiciaire de la
jeunesse,

Jean-Louis DAUMAS